



Au cœur de l'affaire Benalla



Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et vice-président de la commission des lois, a été désigné co-rapporteur de la commission d'enquête du Sénat concernant l'affaire Benalla. Il nous fait partager

son point de vue sur cette affaire. Qui est Alexandre Benalla, que s'est-il passé le 1^{er} mai ? Qu'est-ce qu'une commission d'enquête parlementaire ? On répond à vos questions. (PHOTO : AFP)

Au pays

Jean-Pierre Sueur, co-rapporteur de la commission d'enquête

Affaire Benalla, un scandale à l'Élysée

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et vice-président de la commission des lois, a été désigné co-rapporteur de la commission d'enquête du Sénat concernant l'affaire Benalla. Il nous fait partager son point de vue sur cette affaire.

« Une commission d'enquête doit permettre de donner aux parlementaires tous les moyens de connaître la vérité », débute Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et co-rapporteur de cette commission d'enquête parlementaire concernant l'affaire Benalla. « Notre objectif n'est pas un combat politique mais un combat pour la vérité », ajoute-t-il, visant ainsi le mauvais climat qui a régné dans la commission d'enquête de l'Assemblée nationale. « Notre but est de mettre en lumière les dysfonctionnements, et ils sont très nombreux, et de faire des propositions afin que cela ne se reproduise pas », indique le sénateur.

Pour Jean-Pierre Sueur, « le fait que quelqu'un de si proche du président se mette à molester des gens, une fois et peut être même à deux reprises, est, comme l'a dit Emmanuel Macron, inadmissible ». Le parlementaire estime que



Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, est co-rapporteur de la commission d'enquête parlementaire du Sénat concernant l'affaire Benalla. (PHOTO : AFP)

la justice aurait dû être saisie dès le 2 mai.

Depuis le 25 juillet, les sénateurs ont auditionné une quinzaine de personnalités, du ministre de l'Intérieur, Gérard Collob, au directeur général de la gendarmerie nationale, le général Richard Lizurey, en passant par le colonel Lionel Lavergne, chef du groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR).

Des contradictions relevées

Au vu de toutes ces auditions, Jean-Pierre Sueur a relevé de nombreuses contradictions dans cette affaire. Les personnes interrogées ont en effet toutes affirmé qu'Alexandre Benalla n'assurait pas de mission de protection : « C'est en contradiction avec ce qui est inscrit sur son permis de port d'arme que j'ai sous les yeux :

« Considérant que M. Benalla exerce des missions de police », précise le sénateur.

« Après sa mise à pied, il aurait fallu qu'il cesse toutes fonctions de sécurité. Et pourtant il est revenu pleinement en vue ! », raconte le parlementaire qui pense que l'on a voulu étouffer l'affaire. « C'était un homme de confiance du président et à ce titre, il transgressait beaucoup

de règles », considère-t-il.

Les auditions vont être suspendues durant le mois d'août mais reprendront en septembre. « Nous avons six mois pour investiguer », précise le sénateur. Alexandre Benalla a indiqué qu'il souhaitait s'expliquer devant les parlementaires. « On se donne le temps de la réflexion », conclut Jean-Pierre Sueur, en expliquant ne pas vouloir

entraver l'enquête menée par la justice.

CAMILLE COELHO

POURQUOI LE PRÉSIDENT N'EST-IL PAS AUDITIONNÉ ?

Le président de la République, Emmanuel Macron, est le seul à ne pas pouvoir être auditionné, en raison de la Constitution et de la séparation entre le pouvoir législatif et l'exécutif.

Qu'est-ce qu'une commission d'enquête parlementaire ?

Une commission d'enquête permet à une assemblée, au titre du contrôle de l'action gouvernementale, de recueillir des éléments d'information sur des faits précis concernant la gestion d'un service public, la gestion d'une entreprise nationale ou des questions de société. Chaque assemblée (Assemblée nationale et Sénat) peut créer une commission d'enquête. Pour respecter la séparation des pouvoirs, aucune enquête ne peut être menée sur des faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire en cours. Une commission d'enquête comprend des parlementaires de tous les groupes dans la limite de 30 députés et de 21 sénateurs, et dure six mois au plus.

La spécificité des commissions d'enquête réside dans leurs pouvoirs particuliers : obligation de répondre à leurs convocations, auditions sous serment, pouvoirs de contrôle sur pièces et sur place des rapporteurs, possibilité de rendre publiques leurs auditions (retransmission télévisée). Le non-respect de ces obligations peut donner lieu à des poursuites pénales.

Le rapport de la commission est publié, sauf si l'assemblée s'y oppose, et peut donner lieu à un débat dans l'hémicycle, sans vote.

Mais qui est Alexandre Benalla ?

Ce nom est dans tous les journaux depuis deux semaines mais finalement, que sait-on sur Alexandre Benalla ? « Il apparaît comme étant un garde du corps d'Emmanuel Macron et de son épouse mais il nie. Il serait organisateur de voyage », lance sans en être convaincu Jean-Pierre Sueur.

Selon le cabinet du président de la République, Alexandre Benalla, 26 ans, était chargé de mission adjoint au chef de cabinet du président. Jusqu'au 1^{er} mai, il participait donc à l'organisation des déplacements officiels et non-officiels d'Emmanuel Macron.

Des violences filmées à Paris le 1^{er} mai

Le 1^{er} mai dernier, Alexandre Benalla était filmé en train de molester deux personnes place de la Contrescarpe à Paris, en marge des manifestations.

Celui dont les fonctions auprès du président de la République, Emmanuel Macron, reste à éclaircir, portait un casque de policier, un brassard « Police » et il était également doté d'une radio. Il accompagnait les forces de l'ordre en tant qu'« observateur », tout comme Vincent Crase, employé de La République en marche, lui aussi filmé en train de s'en



La vidéo a été publiée sur le site Internet du journal Le Monde le 18 juillet. (PHOTO : AFP)

prendre à des manifestants. La vidéo a été diffusée par le journal Le Monde sur son site Internet mercredi 18 juillet.

Le parquet de Paris a annoncé, lundi 30 juillet, l'ouverture d'une nouvelle enquête dans cette affaire pour d'autres violences commises le 1^{er} mai à Paris, au jardin des Plantes, quelques heures avant les événements survenus place de la Contrescarpe. Cette enquête a été ouverte suite aux plaintes de deux jeunes de 23 et 24 ans affirmant avoir été victimes d'une interpellation musclée.

Ils ont dit

Emmanuel Macron

Président de la République



« La République exemplaire n'empêche pas les erreurs. S'ils cherchent un responsable, dites-leur, le seul responsable, c'est moi et moi seul. [...] C'est moi qui ai fait confiance à Alexandre Benalla. C'est moi qui ai confirmé la sanction. [...] On ne peut pas être chef par beau temps. [...] S'ils veulent un responsable, il est devant vous. Qu'ils viennent le chercher. Et ce responsable, il répond au peuple français ».

Ils ont dit

Le colonel Lionel Lavergne

Chef du groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR)



« Il n'avait aucune autorité directe sur les services de sécurité, que ce soit sur le GSPR ou que ce soit sur les services compétents territorialement qui sont sous l'autorité du préfet. [...] M. Benalla était quelqu'un de contrôlé. [...] Il n'occupait aucune fonction de protection du président de la République ».

Ils ont dit

Patrick Strzoda

Directeur de cabinet du président de la République



« Alexandre Benalla a été invité en qualité d'observateur le 1^{er} mai par M. Laurent Simonin (chef d'État-major de la direction de l'ordre public et de la circulation, N.D.L.R.). [...] Il n'est pas le directeur des services de sécurité mais il peut être amené à donner des orientations qui ont des incidences sur l'organisation de ces services ».